

COMMUNE DE CHIÈVRES

Rue Grand Vivier 2
7950 Chièvres

**Etude et cartographie du réseau écologique
du territoire communal
dans le cadre du PCDN**



RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE

DATE : AOÛT 2017

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	3
1.1	Les Plans Communaux de Développement de la Nature (PCDN)	3
1.2	Processus d'élaboration	3
2	INVENTAIRE DU TERRITOIRE COMMUNAL	4
2.1	Aperçu géographique	4
2.1.1	Le sous-sol	4
2.1.2	Les sols	4
2.1.3	Les eaux de surface	4
2.2	La situation socio-economique	4
2.2.1	Population	4
2.2.2	Habitat	4
2.2.3	Activites économiques, zonings et pme	4
2.2.4	Agriculture	5
2.2.5	Chemins	5
2.3	Occupation du sol	5
3	INVENTAIRE DU MILIEU NATUREL	5
4	MISE EN ÉVIDENCE DES OBJECTIFS DU PCND	7
5	SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS	9

1 INTRODUCTION

1.1 LES PLANS COMMUNAUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN)

Le Plan Communal de Développement de la Nature est un outil mis en place par la Région wallonne pour aider une commune à organiser et structurer sur son territoire un ensemble d'actions favorables au patrimoine naturel et paysager.

L'idée de base d'un PCDN est que la sauvegarde de la nature n'est pas seulement une affaire de spécialistes, mais qu'elle peut aussi être organisée au niveau local par une concertation entre tous les acteurs concernés.

La réalisation d'un PCDN repose également sur le constat que la conservation et la protection des espèces animales et végétales et de leurs habitats nécessitent la création d'un « *réseau écologique* ». Celui-ci est généralement défini comme étant « *l'ensemble des habitats et des milieux de vie (temporaires ou permanents) qui permettront d'assurer la survie à long terme des espèces sauvages sur un territoire. Il s'agit donc d'un ensemble d'écosystèmes naturels et semi-naturels, mais aussi d'habitats de substitution susceptibles de rencontrer les exigences vitales des espèces et de leurs populations* »¹.

1.2 PROCESSUS D'ÉLABORATION

La réalisation d'un PCDN s'appuie nécessairement sur un partenariat et une concertation étroite entre tous les acteurs de la commune, du simple citoyen jusqu'aux acteurs économiques majeurs, en passant par les pouvoirs publics et les mouvements associatifs de toute nature.

L'élaboration d'un PCDN comprend plusieurs étapes :

- Les fondations du PCDN

C'est la Commune qui initie la démarche et qui pose sa candidature à la Région, qui encadre le processus, le supervise, conseille les acteurs, et finance une partie de sa réalisation.

C'est aussi à la Commune d'organiser la concertation entre tous les partenaires, dans le cadre de groupes de travail ou de réunions plénières.

- L'état des lieux de la nature dans la Commune

Le rapport final déposé par le Bureau d'études constitue le terme de cette deuxième étape. Le rapport doit constituer la base de la suite du PCDN, en orientant et en conseillant les choix. Par ailleurs, les Groupes de travail se réunissent et proposent leurs premiers projets.

- Les propositions d'action

Les propositions concrètes d'actions sont synthétisées en Comité de gestion. Ce dernier élabore une version provisoire du Plan qui sera soumise à la concertation des habitants de la Commune.

- L'adoption du Plan

La version finale du Plan est soumise à l'approbation des mandataires communaux, gage de la concrétisation future du Plan.

- La signature du Plan

La Commune et ses partenaires signent un Contrat Communal de Développement de la Nature : il s'agit d'un contrat moral que les partenaires signent, librement et spontanément, entre eux et vis-à-vis de la Région (le PCDN n'est pas un document aboutissant à une contrainte légale, tel un plan de secteur).

- La concrétisation du Plan

Très rapidement, la Commune élabore une programmation annuelle des projets et met en place une stratégie de sensibilisation continue.

¹ Sources : « Pourquoi et comment faire un état des lieux du patrimoine naturel de sa commune ? » - Dossier technique, Ministère de la Région wallonne

2 INVENTAIRE DU TERRITOIRE COMMUNAL

2.1 APERÇU GÉOGRAPHIQUE

2.1.1 LE SOUS-SOL

Le territoire communal de Chièvres repose sur des assises de roches calcaires, elles-mêmes surmontées de sables, et ensuite d'argiles.

Les roches calcaires contiennent une importante nappe aquifère, captée en divers endroits de la commune. Cette nappe affleure dans les fonds des vallées de la Hunelle et de la Petite Hunelle (présence de nombreuses sources et suintements).

Compte tenu que la couverture argileuse, imperméable, n'est pas continue, cette nappe est sensible et fortement exposée aux contaminants (agricoles ou autres)

2.1.2 LES SOLS

Les sols de la commune de Chièvres sont essentiellement de type limoneux, parfois plus argileux sur les sommets des plateaux. Il s'agit de très bons sols agricoles, cultivés de très longue date. Ils sont particulièrement sensibles aux phénomènes d'érosion. L'augmentation de la taille des parcelles, conjointe à la disparition des prairies permanentes, des haies, des fossés, concourt à l'apparition d'importants phénomènes d'érosion, comme il en a été observé à plusieurs reprises en juin 2016 dans le cadre de la présente étude.

2.1.3 LES EAUX DE SURFACE

La commune est traversée par la Hunelle et la Petite Hunelle, ainsi que par plusieurs de leurs affluents. Le canal Ath-Blaton, construit en 1868 et longeant la Hunelle, a fortement modifié son bassin versant.

L'état général des cours d'eau peut être qualifié de mauvais, du fait notamment de déversement d'eaux usées non épurées. Le réseau de collecte et de traitement des eaux usées se met progressivement en place, mais plusieurs infrastructures importantes (station d'épuration) manquent encore. En outre, de nombreux hameaux, habitations isolées et fermes ne sont pas raccordés au réseau d'égouttage, et devraient mettre en œuvre un système d'épuration individuel, qui fait souvent défaut.

2.2 LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

2.2.1 POPULATION

Au 1^{er} janvier 2017, la commune de Chièvres comptait 6.919 habitants, soit une densité de 147 habitants/km². En 1990, la commune comptait 5.871 habitants. L'augmentation du nombre d'habitant est surtout constatée depuis 2005.

2.2.2 HABITAT

La commune de Chièvres comptait 2.918 logements au 1^{er} janvier 2017. Ce nombre est en augmentation assez régulière, avec de l'ordre de 15 à 30 nouveaux logements construits annuellement depuis la fin des années 90. La proportion de logements de type 4 façades augmente, passant de 44,9 % en 2001 à 48,3% en 2017.

2.2.3 ACTIVITES ECONOMIQUES, ZONINGS ET PME

La commune compte 6 zones d'activités économiques mixtes (ZAEM) au plan de secteur, pour une superficie totale de 19 ha (soit 0,4 % du territoire communal). D'après les données de la CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial), elles sont occupées à concurrence de 46,1 %.

La commune ne compte pas de zones d'activités économiques industrielles.

2.2.4 AGRICULTURE

Comme partout en Région Wallonne, Chièvres, et les communes avoisinantes, connaissent une importante diminution du nombre d'exploitations agricoles. Pour Chièvres, on passe ainsi de 129 exploitations en 1990 à 58 en 2015 (soit - 55 % en 35 ans).

On notera qu'une grande partie du territoire communal (près de 50%) a fait l'objet de remembrements de bien ruraux. L'impact de ces opérations n'est pas négligeable : la taille des parcelles agricoles a été augmentée, les chemins agricoles ont été améliorés (chemins en béton), les éléments linéaires (haies, ...) ont disparu.

2.2.5 CHEMINEMENTS

Sur base d'une étude réalisée par la Province du Hainaut sur les sentiers et chemins communaux, le territoire communal est parcouru par un dense réseau d'une longueur totale, telle qu'inscrite à l'Atlas de 1841 :

- de 159 km de chemins (fond public), dont 38,7 km ont disparu ou ne sont plus praticables ;
- de 148 km de sentiers (servitudes publiques sur fond privé) dont 130 km (88 % !) ont disparu ou ne sont plus praticables ;
- 78,5 km de nouveaux chemins ont été créés, et seulement 6,4 km de nouveaux sentiers (non-inscrits à l'Atlas des chemins et sentiers vicinaux).

La disparition de ces chemins et sentiers a profondément affecté le paysage et le réseau écologique local.

2.3 OCCUPATION DU SOL

La superficie totale occupée par les surfaces artificialisées représente 8,4% du territoire communal tandis que la que la surface dédiée à l'agriculture (bâtiments agricoles, terres cultivées et pâtures) représente 85 % du territoire communal. Le solde est essentiellement occupé des boisements, des friches (abords du TGV par exemple) et des plans d'eau (canal).

Concernant l'évolution du paysage, on peut relever :

- que les boisements ont fortement régressé, passant d'un total de 228 ha du XVIIIème siècle à 31 ha actuellement, les derniers défrichements ayant eu lieu durant la deuxième partie du XIXème siècle ;
- que plus récemment la superficie des prairies est en forte régression (421 ha de prairies transformées en terres labourées entre 1990 et 2015).

Le paysage se simplifie donc, la tendance s'orientant vers une occupation soit par des zones urbanisées, soit par des terres labourées.

3 INVENTAIRE DU MILIEU NATUREL

Sur base des relevés réalisés dans la cadre de l'étude, le réseau écologique de Chièvres, se présente comme suit.

Type de zone	Superficie	% territoire communal
Superficie communale totale	4.737 ha	
Structure écologique principale	366,52 ha	7,74 %
dont Zones Centrales (terrains de très grand intérêt écologique)	66,37 ha	1,40 %
dont Zones de Développement (terrains de grand intérêt écologique)	300,14 ha	6,34 %

Tableau 1 : composition de la Structure écologique principale de Chièvres

Sources : ARCEA srl

En outre, le maillage écologique est constitué de 51,762 km d'éléments linéaires, comprenant des haies, alignements d'arbres, talus enherbés, etc (soit 1,09 km/100 ha) et de 297 éléments ponctuels (arbres isolés, mares, ...).

On observe que Chièvres dispose d'une structure écologique assez faible, mais du même ordre de grandeur que celle observée dans des communes proches et similaires (Tournai par exemple), où l'agriculture prédomine.

Même si l'analyse de la situation de terrain a montré une dégradation du maillage écologique, pour ce qui concerne la densité des éléments linéaires, Chièvres se situe dans la moyenne des autres communes de la région (Hainaut occidental). Cette densité est toutefois très variable suivant les secteurs de la commune (élevée dans les secteurs le long de la Hunelle et du Canal, ainsi que de la petite Hunelle, nettement plus faible dans les espaces agricoles).

Sur base de l'analyse de la situation de droit et de fait, on peut proposer le tableau suivant, synthétisant les contraintes et opportunités, du point de vue de la conservation du milieu naturel communal.

Facteurs	Positifs	Négatifs
Internes	<p>Réseau hydrographique dense</p> <p>Résurgences alimentant des zones humides</p> <p>Présence de reliques de forêts anciennes</p> <p>La Hunelle et la Petite Hunelle pourvues de bandes boisées (ripisylve)</p>	<p>Développement des plantes invasives</p> <p>Faune et flore des cours et de leurs abords très dégradées</p> <p>Discontinuité du réseau écologique</p> <p>Absence de terrains présentant des caractéristiques particulières (pas de sables ou de terrains rocheux par exemple) favorables au développement d'habitats naturels rares</p>
Externes	<p>Plan Communal de Développement Rural</p> <p>Contrat de rivière</p> <p>Plan d'assainissement des eaux usées (PASH) en bonne voie de finalisation de mise en œuvre</p> <p>Protection des arbres et haies remarquables</p> <p>Associations actives</p> <p>Nombreuses opérations en faveur de l'environnement et de la biodiversité organisée par la commune</p> <p>Site du Courtil Gras sous statut de réserve naturelle domaniale</p> <p>Présence d'opérateurs privés (agriculteurs, chasseurs, simples particuliers, ...) conduisant des actions en faveur de la biodiversité</p> <p>Présence d'un règlement communal de protection de la biodiversité</p> <p>Présence de quelques actions en faveur du maillage (plantations de haies, d'alignements d'arbres têtards, ...)</p>	<p>Intrants agricoles, pratiques agricoles</p> <p>Rejets d'eaux usées encore présents</p> <p>Boisements sous régime privé et constitués d'essences exotiques</p> <p>Diminution des surfaces de prairies</p> <p>Ruptures du maillage (TGV, ...)</p> <p>Gestion des cours d'eau pouvant avoir un impact sur le milieu naturel</p> <p>Disparition des vergers</p> <p>Disparition des mares agricoles</p> <p>Disparition du maillage (haies, alignements d'arbres) plus rapide que la plantation de nouveaux éléments.</p>

Tableau 2 : Chièvres – conservation du réseau écologique – synthèse des contraintes et opportunités

4 MISE EN ÉVIDENCE DES OBJECTIFS DU PCDN

Sur base de l'analyse générale des contraintes et potentialités relevées sur le territoire communal, plusieurs constats, et pistes d'actions en résultant, ont pu être proposés, que la liste ci-après synthétise.

1. Banalisation des plaines agricoles

L'intensification des pratiques agricoles constitue une des principales causes de raréfaction des espèces animales et végétales typiques des espaces agricoles. La résolution de ces problèmes sort largement du cadre d'action d'un PCDN, mais celui-ci peut toutefois ponctuellement contribuer à améliorer la situation, notamment par l'information, ou par le partenariat avec des exploitants agricoles par la mise en place de mesures ponctuelles favorables à la biodiversité.

Le PCDN peut contribuer à améliorer la situation en :

- participant à la restauration du maillage écologique (plantations de haies, arbres têtards, ...)
- convaincant les agriculteurs de mettre en place des mesures favorables à la biodiversité, notamment en les informant de la biodiversité que leurs exploitations abritent ;
- en suivant l'avifaune des espaces agricoles, et en partenariat avec les agriculteurs, en mettant en place des mesures (en faveur de certaines espèces, telles que les busards, perdrix, chouette chevêche, passereaux hivernants,...) ;
- en participant à des actions de lutte contre les phénomènes d'érosion et de ruissellements (coulées boueuses, inondations, ...), ces actions étant en général aussi favorables à la biodiversité ;
- participant au développement de réseaux de distribution de produits locaux.

2. Ruptures de la continuité du réseau écologique, réduction du maillage écologique

La carte du réseau écologique et les observations de terrain ont mis en évidence de nombreuses ruptures dans le réseau écologique, et une évolution très défavorable des zones bocagères subsistant sur le territoire communal, induisant la disparition et l'isolement de certaines populations animales (et même végétales), et limitant les possibilités de restauration de certains milieux (recolonisation impossible).

Les points apparaissent comme essentiels sont les suivants :

- préservation des couloirs écologiques constitués par les anciennes voies ferrées, particulièrement dans les zones urbanisées, où elles constituent quelquefois des seuls éléments essentiels permettant de relier les zones centrales et de développements enclavés ;
- protection et restauration des dernières zones bocagères, autour de des villages de l'entité, et de certains hameaux ;
- préservation et/ou restauration de la continuité des « corridors verts » le long du réseau hydrographique.

3. Dégradation du réseau hydrographique et des zones humides

La Commune de Chièvres possède un dense réseau hydrographique. Les travaux réalisés au cours de ces dernières années (station d'épuration, pose de collecteurs, ...) devraient permettre d'en améliorer la qualité.

La poursuite de la restauration de la qualité du réseau hydrographique doit être un des objectifs principaux.

Les points apparaissent comme essentiels sont les suivants :

- poursuite du programme de collecte et de traitement des eaux usées ;
- traitement des eaux usées en dehors des zones d'épuration collective ;
- restauration des qualités morphologiques des cours d'eau : suppression des seuils et autres obstacles, restauration de la continuité du cours d'eau (interdiction des plans d'eau en ligne sur le cours d'eau, restauration d'une circulation en parallèle), restauration d'un lit « naturel » là où celui-ci a été artificialisé, ... ;

- préservation des dernières mares en zone agricoles, restauration de celles qui ont été récemment détruites, creusement de nouvelles mares ;
- préservation et au besoin restauration du cordon boisé le long des cours d'eau.

4. Les cheminements

Les abords des cheminements constituent souvent les derniers éléments du maillage écologique. Leur gestion, leur protection et leur restauration sont des moyens efficaces d'amélioration de ce maillage.

Les actions à conduire au niveau des cheminements pourront principalement consister :

- étendre le programme de fauche tardive ;
- à planter des haies et des alignements arbres (mais pas partout !) pour relier les éléments de la SEP ;
- à lutter contre les déchets ;
- à restaurer certains chemins inscrits à l'Atlas et disparus du fait des activités agricoles ou autres ;
- et à lutter contre les plantes invasives.

5. Massifs boisés

Les massifs forestiers de la commune sont très peu développés, mais méritent la mise en place de mesures favorables à la biodiversité.

Si, pour l'essentiel, la gestion des problèmes liés aux boisements sort du cadre des actions possibles d'un PCDN, des actions ponctuelles sont possibles : placement de nichoirs, création et/ou entretien des mares, sensibilisation à la promotion des espèces feuillues indigènes,

5 SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS

Le territoire communal de Chèvres présente certaines spécificités :

- du point de vue du milieu naturel, un territoire d'abord essentiellement agricole (entre 80 et 85% du territoire) ;
- l'agriculture est majoritairement de type intensif, les grandes plaines séparant les noyaux bâtis étant très pauvres en biodiversité ;
- ces espaces agricoles conservent néanmoins quelques éléments de leur faune (surtout oiseaux) : busards, bruant proyer, perdrix grise, ... ;
- l'essentiel de la biodiversité se répartit entre 3 grands ensembles :
 - les vallées de la Hunelle (incluant le canal) et de la Petite Hunelle, ainsi que de leurs principaux affluents (particulièrement le Domissart et le ruisseau d'Hardenpont) ;
 - les anciennes voies ferrées ;
 - les espaces bocagers (prairies, haies, alignements d'arbres têtards, vergers) essentiellement implantés dans le tissu bâti très lâche de villages et hameaux, ou en périphérie immédiate de ceux-ci ;
- le réseau hydrographique est particulièrement riche, contribuant de manière très significative au réseau écologique ;
- les massifs forestiers ne subsistent que de façon résiduelle, sous forme de boisement d'espèces exotiques ou de peupliers ;
- la présence, autour du noyau bâti de Chièvres, de quelques rares chemins creux, d'un grand intérêt tant patrimonial que pour la biodiversité.

Même si la structure écologique du territoire de Chièvres a été considérablement dégradée au cours de ces dernières décennies, il subsiste donc des éléments de grande valeur.

Afin de préserver et restaurer cette structure écologique, les actions que pourraient mettre en œuvre le PCDN devraient principalement :

- préserver et développer la faune et la flore des plaines agricoles ;
- préserver les éléments du réseau écologique subsistant (haies, alignements d'arbres, vergers, ...) et les reconstituer là où ils font défaut, tant dans la partie bocagère, autour et dans les villages, que dans les grandes plaines agricoles ;
- participer à la restauration de la qualité des cours d'eau et de leurs abords, l'objectif premier étant la finalisation des programmes de traitement des eaux usées ;
- restaurer un réseau de cheminement pour mode doux, intégrer leurs abords au réseau écologique, préserver les cheminements existants, particulièrement ceux encore bien préservés et non bétonnés.

En outre, on peut également mentionner les deux actions suivantes :

- participer, avec le monde agricole, au maintien d'une agriculture locale, à dimension humaine, favorisant les circuits courts ;
- informer les citoyens et participer au maintien de la biodiversité dans les zones urbanisées (et urbanisables).

